

DEMANDE DU TITRE DE TRANSPORT

Passe Navigo Améthyste



Renouvellement :
date précise de fin de validité du passe Navigo
(sur ticket du dernier rechargement ou demander au guichet RATP)

Dossier à retourner par voie postale ou à déposer au CCAS

Centre administratif / Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
3 rue des Beaunes 78400 Chatou
tél : 01 34 80 46 39

À remplir impérativement

DEMANDE DE TITRE DE TRANSPORT « AMÉTHYSTE »

1^{ère} DEMANDE

*RENOUVELLEMENT

*Si renouvellement date fin de validité

CATÉGORIES DE BÉNÉFICIAIRE :

Ancien combattant ou veuve de guerre à partir de 65 ans

- Imposable, zones 1-5 (participation 25€)
- Non imposable (pas de participation)
- Muni d'une carte priorité ou invalidité ONAC (pas de participation)

Orphelin de guerre ou Pupille de la Nation à partir de 65 ans

- Imposable ou non zones 1-5 (participation 25€)
(Muni d'une carte de Pupille de la Nation et/ou orphelin de guerre)

Autre

- Personne handicapée à partir de 20 ans
- Personne handicapée âgée de 60 à 65 ans
- Personne âgée à partir de 65 ans

ÉTAT CIVIL DU DEMANDEUR :

M Mme Date de naissance :

Nom : Prénom :

Adresse :

CODE POSTAL : 78400 COMMUNE : CHATOU

N° de téléphone fixe ou portable : /

Adresse mail :@.....

Justificatifs à joindre à votre demande : voir liste jointe

À Chatou, le

Signature

ATTESTATION

Je soussigné (e)

Domicilié (e)

..... 78400 Chatou

Atteste sur l'honneur être à la retraite, et par conséquent de ne plus exercer d'activité professionnelle.

À Chatou, le

Signature :

Annexe 1 - Fiche de règlement par chèque

FICHE DE RENSEIGNEMENTS A JOINDRE AVEC LA PARTICIPATION FINANCIERE

Vous êtes une **personne âgée de 65 ans et plus, ou une personne handicapée à partir de 20 ans** et vous êtes non imposable (sauf pour ceux qui perçoivent l'Allocation d'Adulte Handicapée)

Vous sollicitez le titre « améthyste» sur *Passe Navigo* dont la délivrance est soumise à une contribution financière.

Cette contribution s'élève à 216,12 €/an à partir du 2 décembre 2023 Zone 1-5, et devra être acquittée par chèque.

Votre chèque sera libellé à l'ordre de la **REGIE DE RECETTES AMETHYSTE**.

Il ne doit comporter ni trombone, ni agrafe, ni attache plastique, ni scotch.

Merci de remplir le cadre ci-dessous :

TITULAIRE DU TITRE AMETHYSTE :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Zone 1-5 = 216,12 €

EMETTEUR DU CHEQUE (SI DIFFERENT DU TITULAIRE DU TITRE)

NOM :

Prénom :

Adresse :

Puis veuillez adresser l'ensemble à :

Conseil départemental des Yvelines
Direction des Mobilités
Service Subventions
Régisseur de la carte « Améthyste»
2, place André Mignot -78012 Versailles cedex

ANCIENS COMBATTANTS OU VEUVES DE GUERRE IMPOSABLES (participation financière)

Vous êtes ancien combattant ou veuve de guerre et êtes imposable sur le revenu.

Vous sollicitez le passe Navigo « Améthyste » dont la délivrance est soumise à une contribution financière pour les personnes imposables.

Cette contribution s'élève à 25€/an « Améthyste », zones 1 à 5 et devra être acquittée par chèque impérativement.

Votre chèque sera libellé à l'ordre de la RÉGIE DE RECETTES AMÉTHYSTE.

Il ne doit comporter ni trombone, ni agrafe, ni attache plastique, ni scotch.

Merci de remplir le cadre ci-dessous :

TITULAIRE DU TITRE AMÉTHYSTE :

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

Améthyste zones 1 à 5 = 25€

ÉMETTEUR DU CHÈQUE (si différent du titulaire du titre)

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

Puis veuillez adresser ce formulaire accompagné du chèque au :

Conseil départemental des Yvelines
Direction des Routes et des Transports
Régisseur de la carte « Améthyste »
2 place André Mignot
78012 Versailles cedex

ORPHELIN DE GUERRE OU PUPILLE DE LA NATION

Imposables ou non imposables (participation financière)

Vous êtes orphelin de guerre ou pupille de la nation et êtes imposable ou non imposable sur le revenu.

Le passe Navigo « Améthyste » est soumis à une contribution financière que vous soyez imposable ou non sur le revenu.

Cette contribution s'élève à 25€/an zones 1 à 5 et devra être acquittée par chèque impérativement.

Votre chèque sera libellé à l'ordre de la RÉGIE DE RECETTES AMÉTHYSTE.

Il ne doit comporter ni trombone, ni agrafe, ni attache plastique, ni scotch.

Merci de remplir le cadre ci-dessous :

TITULAIRE DU TITRE AMÉTHYSTE :

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

Améthyste zones 1 à 5 = 25€

ÉMETTEUR DU CHÈQUE (si différent du titulaire du titre)

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

Puis veuillez adresser ce formulaire accompagné du chèque au :

Conseil départemental des Yvelines
Direction des Routes et des Transports
Régisseur de la carte « Améthyste »
2 place André Mignot
78012 Versailles cedex

Qu'est-ce que le titre Améthyste ?

- C'est un forfait de transport financé par le Conseil départemental des Yvelines pour vous permettre, sous conditions d'éligibilité, de voyager gratuitement.
- Il vous permet de vous déplacer en RER, Bus, Métro, dans la limite des zones délivrées.
- Le titre Améthyste est valable 12 mois.

A savoir :

Les week-ends, jours fériés, et l'été, vous pouvez voyager dans toute l'Île-de-France, sans limite de zones. (précisions auprès de la RATP)

En semaine, vous pouvez vous rendre dans les zones tarifaires non comprises dans votre titre Améthyste en chargeant à vos frais sur votre passe Navigo un complément de parcours, soit trajet par trajet, soit sous forme d'un abonnement « semaine » ou « mois ».

Les tickets de transport achetés dans l'attente de l'étude de votre dossier par le Département ou de la réception de votre passe Navigo, ne sont pas remboursés.

Qui peut en bénéficier ?

AMÉTHYSTE zones 3 à 5 - GRATUIT ou zones 1 à 5 moyennant une contribution de 216,12€/an (voir formulaire)

- Les personnes âgées à partir de 65 ans non imposables (*) et n'exerçant aucune activité professionnelle.
- Les personnes handicapées à partir de 20 ans bénéficiaires de l'allocation adulte handicapée (AAH), ou d'une pension d'invalidité 2^{ème} catégorie et non imposables (*).
- Les personnes handicapées âgées de 60 à 65 ans bénéficiaires de l'allocation adulte handicapée (AAH), bénéficiaires d'une pension d'invalidité de 2^{ème} catégorie ou bénéficiaire d'une carte d'invalidité supérieure ou égale à 80% non imposables (*) et n'exerçant aucune activité professionnelle.

AMÉTHYSTE zones 1 à 5

- Les anciens combattants et veuves de guerre non imposables (*) à partir de 65 ans n'exerçant aucune activité professionnelle. GRATUIT
- Les anciens combattants et veuves de guerre imposables, à partir de 65 ans n'exerçant aucune activité professionnelle contre un forfait de 25€.
- Les orphelins de guerre ou Pupilles de la Nation à partir de 65 ans (imposables ou non imposables) contre un forfait de 25€.

1 COMMENT OBTENIR UN PASSE NAVIGO ?

Si vous possédez déjà un passe Navigo « mois/semaine » présentez-vous directement au CCAS (étape 2)

Si vous n'en n'avez pas ou si vous possédez un passe Navigo intégral, Découverte ou Imagine R, vous devez demander un passe Navigo « mois/semaine » personnalisé :

Obtenez immédiatement votre passe Navigo « mois/semaine »
en vous rendant dans l'une des agences
des gares de Chatou ou Saint-Germain-en-Laye.
Pour plus de renseignements : www.navigo.fr ou Agence Navigo 09 69 39 66 66

2 COMMENT ÉTABLIR VOTRE TITRE AMÉTHYSTE ?

- Pour une première demande : - soit votre demande est faite en ligne <https://amethyste.yvelines.fr>
- soit vous retirer un dossier au CCAS de Chatou

Ensuite le CCAS transmettra votre dossier au Conseil départemental qui, après examen de votre dossier, validera les droits concernant le chargement de votre passe Navigo.

- Pour le renouvellement : - soit vous le faites en ligne <https://amethyste.yvelines.fr>
- soit vous retirer un dossier auprès du CCAS, qui est à déposer au plus tard le 15 du mois pour une validation le mois suivant. Par exemple si votre passe Navigo est valide jusqu'au 31 octobre, vous devrez déposer le dossier entre le 21/09 et le 15/10 au plus tard pour une validation au 1^{er} novembre.

3 COMMENT CHARGER VOTRE PASSE NAVIGO ET VOYAGER ?

Après le dépôt de votre demande au CCAS, vous pouvez charger votre passe Navigo « Améthyste » à la date que l'agent du CCAS vous aura précisée.

Présentez-vous à la gare de Chatou → Recharger votre passe Navigo sur une borne informatique prévue à cet effet → Sélectionner « Livraison en commande » → Poursuivez le déroulement du chargement du passe Navigo.

Valider « oui » pour la demande du reçu.

SERVICE APRÈS-VENTE

En cas de problème technique (fonctionnement défectueux, détérioration...) adressez-vous à un agent de la RATP...)

Le passe est remplacé par la RATP en cas de perte ou de vol moyennant la somme de 8€.

Pour plus de renseignements : www.navigo.fr ou 09 69 39 66 66

PIÈCES À FOURNIR

1^{ère} demande ou renouvellement

ANCIENS COMBATTANTS IMPOSABLES (et veuves de guerre)

- Photocopie du passe Navigo (côté photo et numéro bien lisible sous le nom)
- Photocopie de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport (en cours de validité)
- Si nationalité étrangère photocopie de la carte de séjour (valable au moins 6 mois au moment du dépôt du dossier)
- Photocopie du justificatif de domicile récent (moins de 3 mois ou échéancier) : facture EDF ou quittance de loyer...
- Photocopie de la carte d'Ancien Combattant délivrée par l'ONAC (pour veuve de guerre titre de pension ou carte ONAC) et (pour Ancien Combattant mutilé ou blessé de guerre carte priorité ou invalidité délivrée par ONAC)
- Attestation sur l'honneur de non activité professionnelle (ci-jointe)
- Formulaire participation financière (ci-joint) à remplir et à renvoyer au Conseil départemental en y joignant votre chèque

ANCIENS COMBATTANTS NON IMPOSABLES (et veuves de guerre)

- Photocopie du passe Navigo (côté photo et numéro bien lisible sous le nom)
- Photocopie de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport (en cours de validité)
- Si nationalité étrangère photocopie de la carte de séjour (valable au moins 6 mois au moment du dépôt du dossier)
- Photocopie du justificatif de domicile récent (facture EDF ou quittance de loyer...)
- Photocopie de la carte d'Ancien Combattant délivrée par l'ONAC (pour veuve de guerre titre de pension ou carte ONAC) et (pour Ancien Combattant mutilé ou blessé de guerre carte priorité ou invalidité délivrée par ONAC)
- *Photocopie du dernier avis de non imposition (recto-verso)
- Attestation sur l'honneur de non activité professionnelle (ci-jointe)

ORPHELINS DE GUERRE OU PUPILLE DE LA NATION À PARTIR DE 65 ANS (imposable ou non)

- Photocopie du passe Navigo (côté photo)
- Photocopie de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport (en cours de validité)
- Photocopie justificatif de domicile récent (facture EDF ou quittance de loyer...)
- Attestation sur l'honneur de non activité professionnelle (formulaire joint au dossier)
- Photocopie de la carte d'Orphelin de guerre ou carte Pupille de la Nation délivrée par l'ONAC
- Formulaire participation financière (ci-joint) à remplir en y joignant le chèque de 25€ et à envoyer au Conseil départemental (que vous soyez imposable ou non imposable)

PERSONNES HANDICAPÉES À PARTIR DE 20 ANS

- Photocopie du passe Navigo (côté photo et numéro bien lisible sous le nom)
- Photocopie de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport (en cours de validité)
- Si nationalité étrangère photocopie de la carte de séjour (valable au moins 6 mois au moment du dépôt du dossier)
- Photocopie du justificatif de domicile récent (moins de 3 mois ou échéancier) : facture EDF ou quittance de loyer...)
- Attestation sur l'honneur de non activité professionnelle (ci-jointe)
- *Photocopie du dernier avis de non imposition recto/verso (sauf pour l'allocation adulte handicapé)

« Bénéficiaire Allocation Adulte Handicapé (AAH) » :

photocopie du dernier décompte du versement produit par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) ou relevé de compte justifiant du paiement de cette prestation au bénéficiaire.

« Bénéficiaire d'une pension d'invalidité de 2^{ème} catégorie » : photocopie de la notification de la pension d'invalidité de 2^{ème} catégorie (sécurité sociale)

- Photocopie éventuellement de la carte d'invalidité (si vous êtes en possession de celle-ci)

PERSONNES HANDICAPÉES ÂGÉES DE 60 À 65 ANS

- Photocopie du passe Navigo (côté photo et numéro bien lisible sous le nom)
- Photocopie de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport (en cours de validité)
- Si nationalité étrangère photocopie de la carte de séjour (valable au moins 6 mois au moment du dépôt du dossier)
- Photocopie du justificatif de domicile récent (moins de 3 mois ou échéancier) : facture EDF ou quittance de loyer...)
- Attestation sur l'honneur de non activité professionnelle (ci-jointe)

« Bénéficiaire Allocation Adulte Handicapé (AAH) » : photocopie du dernier décompte du versement produit par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) ou relevé de compte justifiant du paiement de cette prestation au bénéficiaire.

« Bénéficiaire d'une pension d'invalidité de 2^{ème} catégorie » : photocopie de la notification de la pension d'invalidité de 2^{ème} catégorie (sécurité sociale) et relevé de compte récent justifiant du paiement de cette prestation au bénéficiaire.

Ou « bénéficiaire d'une carte d'invalidité supérieure ou égale à 80% » : photocopie de celle-ci

*Photocopie du dernier avis de non imposition (recto/verso) sauf pour la « AAH »

PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS (non imposable)

- Photocopie du passe Navigo (côté photo et numéro bien lisible sous le nom)
- Photocopie de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport (en cours de validité)
- Si nationalité étrangère photocopie de la carte de séjour (valable au moins 6 mois au moment du dépôt du dossier)

*Photocopie du dernier avis de non imposition (recto/verso)

- Photocopie du justificatif de domicile récent (moins de 3 mois ou échéancier) : facture EDF ou quittance de loyer...)
- Attestation sur l'honneur de non activité professionnelle (ci-jointe)

*Avis d'imposition :

Ligne « Impôts net » doit être à zéro euro

et si ligne « Impôts total avant crédit d'impôt » doit être à zéro euro également

Centre administratif / Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
3 rue des Beaunes 78400 Chatou
tél : 01 34 80 46 39

mise à jour janvier 2024

Contact

Rendez-vous directement sur la **plateforme Améthyste**
sur : <https://amethyste.yvelines.fr>



Service Améthyste

Tel. 01 39 07 81 20
01 39 07 82 12

Mail. amethyste78@yvelines.fr



AMÉTHYSTE PASSE AU NUMÉRIQUE

Titre de transports pour personnes âgées,
handicapées ou anciens combattants
et veuves de guerre, sous réserve d'éligibilité

Le Département
des Yvelines met en
place une plateforme
pour vous permettre
de gérer plus facilement
votre abonnement
Améthyste



Yvelines
Le Département



yvelines.fr

